

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé et personnel
Mme Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Département de Justice et Police (DFJP)
Palais fédéral Ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 2 avril 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170402DE_SS.pdf

Concerne mon courrier du 2 mars 2017 / Rappel du Tribunal Pénal qui vous concerne

Madame la Conseillère fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ du 2 mars dernier. Voici, ci-joint, pour votre dossier un 2^{ième} Rappel² du Tribunal Pénal Fédéral avec ma réponse au Tribunal Pénal fédéral. Ce dernier semble n'avoir pas reçu mon courrier³ du 2 mars dernier.

On est comme au temps de l'Institut Marini à Montet (Broye) sur Fribourg où les plus hauts dirigeants de notre pays observaient l'OMERTA sur les bourreaux des enfants victimes de mesures de Coercition. Votre époux s'est d'ailleurs engagé pour défendre « *l'initiative sur la réparation* ».

Je vous invite à visionner l'émission : « *le temps présent de la TSR* » de jeudi passé 30 mars 2017 à 20 h10, intitulé « *une enfance sacrifiée* », reportage réalisé par Laurence Gemperlé, Steven Artels, Fabien Wohlschlag, Beat Lambert, Robert Mabillard.

Dans ce reportage, on y voit décrit le scandaleux silence des Autorités sur la violation des droits fondamentaux de ces enfants par ceux qui détenaient le pouvoir. Dans ce reportage, on se croirait au Ministère Public de la Confédération lorsqu'on entend comment les Hautes Autorités du pays fermaient les yeux sur les comportements ignobles de ceux qui abusaient de leur pouvoir face à ces enfants qui n'étaient plus que des esclaves. Il suffit de remplacer le terme « *enfance sacrifiée* » par « *vie d'adulte sacrifiée* » et « *Institut Marini* » par « *Institution Ministère Public* » pour se trouver en 2017 dans la même situation avec cette fois les bourreaux qui sont les membres du Ministère Public.

Aujourd'hui, il y a eu une lueur d'espoir avec l'EUROJUST qui écarte le Ministère Public de la Confédération de son enquête sur le Crédit Suisse. Les lanceurs d'alertes seront ainsi mieux protégés.

Pour ma part, j'attends que ce soit le Conseil fédéral qui fasse respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution plutôt que des Institutions européennes qui doivent mettre de l'ordre face à un Ministère Public de la confédération qui entrave l'action en justice contre les criminels.

Je vous invite à relire⁴ la prise de position de l'évêque Charles Morerod sur ces atrocités qui se sont passées à l'institut Marini avec des personnes qui se comportaient comme les dirigeants du Ministère Public, aujourd'hui. Voir pièce : http://www.swisstribune.org/doc/150429_la_liberte.pdf

En vous remerciant de mettre fin à ce nouveau MARINI au plus vite, veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170402DE_SS.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_SS.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170402DE_TP.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_TP.pdf

⁴ <http://www.laliberte.ch/info-regionale/broye/les-victimes-de-l-institut-marini-se-taisent-282759#.WODvfum1uUk>